



PARIS, LE 16 JANVIER 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Encore une fois, l'unité et la mobilisation ont payé ! La formation initiale des orthophonistes ne sera pas sacrifiée !

La FNO et ses syndicats régionaux sont en alerte, depuis plusieurs mois, sur les projets d'expérimentation proposés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche quant à la création de licences "Santé" ou "Métiers du soins", "Rééducation" ... Ces expérimentations permettent en effet aux universités qui les mettent en œuvre de réorganiser complètement les cursus de formation des professions paramédicales et de créer des conditions d'admission dans ces filières différentes des conditions d'admission prévues dans les différents centres de formation universitaires en orthophonie.

Un objectif "louable" des universités : "universitariser" les formations initiales des professions paramédicales qui ne seraient pas déjà intégrées à l'Université et leur donner un diplôme universitaire : la Licence, et mutualiser certains enseignements entre cursus paramédicaux pour une meilleure connaissance de nos métiers. Louable, certes, mais non adapté, car pour l'orthophonie, aucun bénéfice : notre formation est déjà universitaire et notre diplôme est délivré au-dessus de celui de la Licence, le Certificat de capacité en orthophonie étant au niveau du grade Master. Et dans la plupart des universités, les cours sont déjà mutualisés avec d'autres, des filières paramédicales bien sûr, mais aussi avec certains cours de sciences humaines (psychologie, linguistique...) et de médecine (santé publique, anatomie, physiologie...).

De plus, pour entrer dans le périmètre de ces expérimentations, les centres de formations auraient dû amputer les cursus de plusieurs heures d'enseignement spécifique et changer pour certains leurs conditions d'admission.

La FNO, ses syndicats régionaux et la Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie ont très vite obtenu des rendez-vous avec les présidents, les doyens et les directions des centres de formation des universités concernées, à Caen et Clermont-Ferrand, et l'an dernier à Toulouse. Nous avons pu exposer les craintes de

Fédération Nationale des Orthophonistes

145 boulevard de Magenta 75010 Paris - Tel : 01 40 35 63 75 - Courriel : contact@fno.fr

www.fno.com

la profession et des étudiant·es et notre opposition à tout démantèlement de notre maquette pédagogique.

En parallèle, la FNO a engagé des discussions constructives avec le cabinet du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche ainsi qu'avec le conseiller en charge de l'Enseignement Supérieur au ministère de la Santé.

La coordination avec le Collège des Centres de formation universitaire en orthophonie a également porté ses fruits et notre position unitaire a permis aux ministères mais aussi aux représentant·es des universités de reconnaître la spécificité de la formation initiale des orthophonistes.

La FNO se réjouit, aux côtés des autres composantes de la profession, de la FNEO et du CCFUO, que l'orthophonie sorte de ces expérimentations, inadaptées à notre cursus et pouvant remettre en cause l'avenir et l'évolution de notre profession.

La FNO reste convaincue que seul le dialogue entre toutes les composantes de la profession et nos autorités de tutelle peut permettre les avancées souhaitées !

La FNO et ses représentant·es en région restent bien sûr mobilisé·es pour poursuivre les échanges avec les universités et les centres de formation pour continuer à mettre en œuvre une filière universitaire de qualité garantissant une formation d'excellence à nos futur·es pair·es.

Contact presse: Alice Perdereau, vice-présidente chargée de l'Accès à la vie professionnelle : 06.46.06.20.14

